

Séance du Conseil municipal du 15 février 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 Février 2024 (samedi)

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26 dont 21 présents + 5 pouvoirs

L'an deux-mille vingt-quatre et le 15 février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
			PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

SEGUIN	HODZIC	MANTOUX	DOUCET
BARRAL	DORVEAUX (arrivée à la délibération 20240215-018)		

05 Pouvoirs :

SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	SOUGH

Délibération n° 20240215-013 / 7.10.2 Délibérations comptables et autres BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2023

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, présente la synthèse annuelle de gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune.

En 2023, ce bilan fait état des acquisitions suivantes :

BILAN DES ACQUISITIONS				
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Terrain nu	Avenue Marcel Mérieux 69280 Marcy l'Etoile	AR 342	291 m ²	1 €
TOTAL			291 m ²	1 €

Aucun bien immobilier n'a été cédé au cours de l'année 2023.

Ce bilan des acquisitions et cessions immobilières est annexé au compte administratif 2023 du budget communal.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023 présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nathalie EYNARD.